



Synergie Mer et Littoral (Siren : 255001745)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte ouvert
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Saint-Lô
Arrondissement	Saint-Lô
Département	Manche
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	19/12/1980
Date d'effet	19/12/1980

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Autre cas
Nom du président	M. Alain NAVARET

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Maison du Département
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	50000 SAINT-LO
Téléphone	02 33 05 95 00
Fax	
Courriel	littoral@cg50.fr (gestion espaces naturels) et ogsa@cg50.fr (opération grand site)
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	415 286
Densité moyenne	84,82

Périmètres

Nombre total de membres : 7

- Dont 6 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
50	CA du Cotentin (200067205)	CA
50	CA Mont-Saint-Michel-Normandie (200069425)	CA
50	CC Côte Ouest Centre Manche (200067031)	CC
50	CC Coutances Mer et Bocage (200067023)	CC
50	CC de Granville, Terre et Mer (200042604)	CC
50	CC de la Baie du Cotentin (200042729)	CC

- Dont 1 organisme public :

Organismes adhérant au groupement
DÃ©partement de la Manche (225005024)

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 1

Compétences exercées par le groupement
<p>Développement et aménagement économique</p> <p>- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire de politique de développement régional et local aux activités économiques biologiques du littoral jusqu'à la zone économique exclusive (poissons crustacés, mollusques, végétaux marins le développement de filière conchylicole et pêche durable du point de vue de la gestion des gisements, des interactions entre les différents acteurs; l'interface et la gestion des conflits entre le littoral et la ressource marine, la préservation de la biodiversité, la recherche de la qualité, l'équilibre des écosystèmes la mise en place de l'aquaculture, tant à terre qu'en eaux profondes ou en eau douce la veille sanitaire en milieu marin d'une façon générale l'accompagnement au développement des activités nées de la mer ou des milieux aquatiques et de la côte, à l'exclusion du tourisme et de la plaisance.</p>

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)